

MAIRIE
DE
LA CELLETTE
63330

Tél : 04-73-85-60-19

e-mail : MAIRIE-DE-LA-CELLETTE@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU 08 OCTOBRE 2018 à 20 heures 30
CONCERNANT LES SECTIONS

Etaient présents :

M. CAZEAU Jean-Claude	Monaco
M. PECYNY Vincent	La Croix Blanche
M. VERGE Pierre	La Cipièrre
M. CASAUS Henri	Chez Tullat
M. TAILHARDAT Max	La Cipièrre
M. THEVENET Jean-Pierre	Le Fas
M. BOULARD Jaki	Les Egalennes
M. SCHINDLER Renaud	Puy Seguy
M. LEBAUPIN Jean-Luc	Le Breux
M. DUMAS Guy	Les Grands Mas
M. BARSE David	Les Petits Mas
M. PENY Sébastien	Les Egalennes
Mme GRAMMONT Marie-Hélène	La Cipièrre
M. MADEBENE André	La Cipièrre
M. FARGHEN Sébastien	Les Grands Mas
M. FARGHEN Jean-Claude	L'Etrade
Mme ORCHAMPT Anne-Marie	La Farge

M. Jean-Claude CAZEAU, Maire, préside la séance.

Le Maire informe les affouagistes présents que :

- la commune a perçu le montant du règlement de la vente de bois de la forêt des Egalennes mais ce dernier n'a pas encore été exploité et récupéré.
- Les travaux de réalisation de la voirie forestière sont terminés, par contre les versements à la commune des diverses subventions attribuées n'ont pas été faits à ce jour.

M. le Maire présente l'état financier prévisionnel 2018 des sections en recettes et en dépenses.

Les recettes s'établissent ainsi :

- Fermages : 2.461 €.
- Vente de bois : 5.219 €.
- Taxe d'affouage : 750 €.
- Excédent de fonctionnement reporté des exercices antérieurs : 11 187,19 €

Pour ce qui est des dépenses elles sont les suivantes :

- Disponible pour les travaux d'entretien des diverses sections : 18 106 €
- Frais de gardiennage (ONF) suite à vente de bois : 522 €
- Impôts fonciers : 888 €
- Déficit de fonctionnement reporté des exercices antérieurs (section des fosses) : 205,80 €

Affouage 2018-2019 :

Attributions par section :

- Section du Fas :	10 stères
- Section des Egalennes :	20 stères
- Section Le Breux, La Cipièrre, Puy Seguy :	10 stères
- Section de Chez Tullat, Lamourette, La Mazère, Les Petits Mas, Les Grands Mas, l'Etrade :	20 stères
- Section de l'Etrade, Les Grands Mas, Les Petits Mas :	20 stères
- Section de Chez Tullat, Lamourette	20 stères

Pour les 3 dernières sections le volume de 20 stères n'est pas cumulable pour un affouagiste.

Désignation des garants qui s'occuperont du cubage du bois :

M. Pierre VERGE : Le Breux

M. Sébastien FARGHEN : Les Fosses

M. Jean-Pierre THEVENET : Le Fas

M. Jaki BOULARD : Les Egalennes

Le cubage du bois devra être transmis au secrétariat de la mairie dans le courant du mois d'avril 2019.

M. le Maire demande l'avis des affouagistes concernant la possibilité de soumettre les biens de section au régime forestier. Parmi les personnes présentes certaines souhaitent disposer de plus d'explications pour émettre un avis.

C'est à ce titre d'information que M. SAUVOL, technicien ONF, viendra présenter ce dispositif le lundi 29 octobre 2018 à 18 h 00 à la salle de réunion de la mairie.

L'affouage doit rester prioritaire dans ce nouveau fonctionnement s'il est validé.

Questions diverses :

L'entreprise DASSAUD a nettoyé le terrain de la Prise et du Sou (3.720 m²) sur lequel il faudra rapidement replanter certaines espèces.

Nous vous rappelons que l'inscription pour l'affouage doit se faire avant le lundi 22 octobre 2018 à 12 heures. Un imprimé est à votre disposition en Mairie.

La Cellette, le 09 octobre 2018



Le Maire,

NB : Merci aux personnes présentes à la réunion d'informer les autres affouagistes de leur secteur qu'ils peuvent retirer un exemplaire de ce compte rendu au secrétariat de mairie ou le consulter sur le site internet de la commune.